

# Hadopi

Haute Autorité pour la diffusion des œuvres  
et la protection des droits sur internet

à

1709600021191



000923-01/01-0-0-0 - HAD

NICOLA BETTALE

Animation, 2017, 2'54", edition of 5+2 AP

Dossier N° : 543 08 851 2 715 4

Objet : Lettre de rappel

Paris, le 04 avril 2017

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit un abonnement à internet. Vous êtes donc légalement responsable de l'utilisation qui en est faite.

Votre connexion internet a été utilisée pour mettre en partage, sans autorisation, des œuvres protégées par le droit d'auteur. Un premier avertissement vous a été envoyé par voie électronique (chouffeur123@orange.fr) le 20 décembre 2016 concernant la mise à disposition de l'œuvre « **SNOWDEN**, ».

Depuis, de nouveaux faits ont été constatés à partir de votre connexion avec le même **logiciel/protocole « uTorrent »**. Ces faits peuvent constituer une infraction pénale.

En pratique, lorsque ce logiciel est actif sur votre ordinateur ou celui de toute personne connectée à votre accès à internet, il peut mettre à disposition automatiquement sur internet des fichiers téléchargés. Si vous n'utilisez le logiciel que pour télécharger ou mettre à disposition des œuvres protégées, nous vous invitons à le désinstaller en utilisant le module de gestion des programmes de l'ordinateur :

- Windows : depuis le panneau de configuration - ajout/suppression de programmes.
- Mac : depuis le dossier Applications, placer l'icône dans la corbeille.

Pour plus d'informations, ou si vous utilisez un autre système d'exploitation, vous pouvez consulter la rubrique « aide » de votre ordinateur.

Si les faits se renouvellent le tribunal de police pourra, à l'issue de la procédure, vous condamner à une amende de 1500 euros (7500 euros pour les personnes morales).